**Exemple de termes de référence pour un groupe de travail technique national sur la survie de l'enfant**

*Remarque : Il s'agit d'un modèle type de termes de référence qui pourra être adapté au contexte et aux besoins spécifiques du groupe de travail technique (GTT).*

**Objet**

Un groupe de travail technique (GTT) sur la survie de l'enfant a été créé pour fournir une expertise technique et des orientations afin de soutenir la coordination, la mise en œuvre et l'extension d'interventions et de stratégies fondées sur des données probantes en vue d'améliorer les taux de survie de l'enfant en/au [Région/pays ciblé(e)]. Il vise à renforcer la prestation de services de santé pour les enfants, à améliorer les capacités du personnel de santé et à assurer un partage efficace de l'information, l'intégration et le suivi des activités du programme. Le présent document décrit les termes de référence du GTT.

**Approches stratégiques :**

* Assurer la collaboration entre les directions et les programmes du Ministère de la santé (MdS), y compris les partenaires de la santé de l'enfant, afin d'améliorer la santé et la survie de l'enfant.
* Faire progresser les actions conjointes du Ministère de la santé, des autres ministères et des partenaires pour lever les obstacles liés aux programmes et aux systèmes de santé.
* Promouvoir un leadership et une responsabilisation efficaces à tous les niveaux pour la survie de l'enfant.
* Donner la priorité aux investissements stratégiques dans les soins de santé primaires (SSP), en mettant l'accent sur la Prise en charge intégrée des maladies du nouveau-né et de l'enfant (PCIME) et la gestion intégrée des cas communautaires (iCCM).

**Objectifs**

* Soutenir le Ministère de la santé et les directions/programmes dans le renforcement de programmes de santé infantile équitables et complets.
* Améliorer la coordination des partenariats et renforcer les systèmes de référence à tous les niveaux de soins de santé.
* Promouvoir la mise en œuvre d'un plan d'action pour la survie de l'enfant et d'autres orientations connexes.
* Faciliter la planification et la mobilisation des ressources pour les interventions de santé infantile.
* Identifier et agir sur les priorités pour accélérer la réduction de la mortalité des enfants de moins de cinq ans.

**Tâches/Responsabilités**

* Apporter un soutien à la planification, à la gestion et au suivi et à l'évaluation conjoints des programmes/activités de santé infantile en tenant compte des meilleures pratiques locales et internationales.
* Fournir une expertise technique et des orientations sur les interventions fondées sur des données probantes pour la survie de l'enfant, y compris l'élaboration et la mise à jour de protocoles techniques et de lignes directrices pour une prestation de services efficace.
* Faciliter la collaboration et la coordination entre les organismes gouvernementaux, les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres parties prenantes clés travaillant sur la survie de l'enfant.
* Diffuser les meilleures pratiques et faciliter les plateformes de partage d'idées.
* Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un cadre de suivi et d'évaluation solide pour évaluer l'impact des programmes de survie de l'enfant. Examiner et analyser régulièrement les données pour éclairer la prise de décision et identifier les domaines à améliorer.
* Plaider auprès du gouvernement pour l'amélioration des politiques qui soutiennent la santé et la survie de l'enfant.
* Collaborer avec les parties prenantes afin de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre des programmes de survie de l'enfant.

**Composition du GTT**

*Remarque : La liste ci-dessous donne un aperçu général du type de parties prenantes à considérer comme membres. Pour les termes de référence à proprement parler, les organismes gouvernementaux, les ONG et autres parties prenantes concernées dans le pays doivent être spécialement désignées.*

Le GTT sera composé d'experts en santé infantile, notamment de représentants des organismes suivants :

* **Président** : le responsable de la santé infantile au Ministère de la santé, par exemple
* **Coprésident :** un partenaire clé travaillant dans le domaine de la santé infantile, par exemple
* **Secrétariat :** le personnel d'un ministère ou d'un partenaire clé travaillant dans le domaine de la santé de l'enfant, par exemple
* **Organismes gouvernementaux :** le Ministère de la santé, les programmes nationaux de santé infantile, les départements techniques concernés (par ex. paludisme, nutrition, vaccination)
* **● Nations Unies et agences intergouvernementales :** UNICEF, OMS, FNUAP, Banque mondiale, autres agences concernées
* **ONG :** ONG internationales et nationales axées sur l'enfant
* **Donateurs :** USAID, FCDO, et autres bailleurs de fonds concernés
* **Le milieu universitaire :** institutions de recherche, experts en santé publique, pédiatres, épidémiologistes
* **Secteur privé :** entreprises pharmaceutiques, fabricants de produits de santé essentiels
* **Organisations de la société civile :** organisations communautaires, groupes de jeunes, organisations confessionnelles
* **Associations professionnelles :** associations de pédiatrie, infirmiers(ères)/sages-femmes, obstétriciens(nes)
* **Organes de régulation :** conseils de médecins/infirmiers(ères)/sages-femmes, conseils pharmaceutiques

**Rôles et responsabilités**

* **Président (co-président comme suppléant) :**
  + Assurer la direction et l'orientation du GTT
  + Faciliter les réunions et les discussions
  + Assurer une communication et une collaboration efficaces entre les membres
  + Représenter le GTT lors des réunions et forums pertinents
* **Membres :**
  + Participer activement aux réunions et apporter leur expertise.
  + Examiner les documents et les rapports et fournir un retour d'information à leur sujet.
  + Mettre en œuvre les recommandations convenues au sein de leurs organisations respectives.
  + Identifier et partager les informations et les ressources pertinentes.
  + Représenter le GTT lors des réunions et forums pertinents.
* **Secrétariat :**
  + Fournir un soutien administratif et logistique au GTT.
  + Préparer les ordres du jour et les comptes rendus des réunions, y compris les mesures à prendre ainsi que les rôles et les responsabilités.
  + Maintenir la communication avec les membres et les parties prenantes.
  + Diffuser les informations et les rapports.

**Sous-comités/groups de travail**

Pour améliorer les performances du GTT principal, des sous-comités supplémentaires peuvent être constitués. Des exemples de sous-comités potentiels pourraient concerner la santé des nouveau-nés, la PCIME, l'iCCM, la vaccination, la communauté, le S&E, le plaidoyer et la mobilisation des ressources.

**Réunions**

Le GTT se réunira [Fréquence] pour discuter des progrès réalisés, examiner les recommandations et planifier les activités futures. Des réunions supplémentaires peuvent être convoquées en cas de besoin.

D'autres personnes peuvent être invitées au GTT, notamment des experts techniques et des représentants des donateurs lorsque l'ordre du jour de la réunion le justifie.

**Soumission de rapports**

Le GTT fournira des rapports réguliers sur ses activités et ses progrès à [l'Instance compétente]. Ces rapports comprendront :

* Des mises à jour sur les principales conclusions et recommandations
* Des informations sur le soutien technique fourni
* Les défis et les opportunités identifiés
* Des plans pour les travaux futurs

**Durée**

Le Groupe de travail technique sera établi pour une période de [Durée] avec possibilité de renouvellement sur la base des résultats obtenus et des besoins en cours.

**Examen et évaluation**

Les performances du GTT seront examinées chaque année afin d'évaluer son efficacité dans la réalisation de ses objectifs. L'examen prendra en compte des facteurs tels que :

* Les progrès réalisés dans la poursuite des objectifs du GTT
* La qualité et la pertinence des conseils techniques fournis
* L'efficacité de la communication et de la collaboration entre les membres
* L'impact sur les interventions en matière de politiques et de programmes

Les présents Termes de référence peuvent être modifiés si nécessaire, par consensus des membres du GTT.

Pour toute question concernant ce document, veuillez vous adresser à [Nom et coordonnées de la personne/du bureau responsable]